

AUTO-ECOLE RAPHAËL

11 rue du Niger
Siège social
80170 Rosières en Santerre
0322784726

2 rue des Minimes
80700 Roye
0322870478



17 rue Carnot
80110 Moreuil
0322724886

AUTO ECOLE
Raphaël

contact@auto-ecole-raphael.fr

www.auto-ecole-raphael.fr

CER RÉSEAU

Les auto-écoles Raphaël ont été créées en 2006 par Raphaël Bizot dans un petit local sur Roye dans un premier temps puis s'est étendue en agrandissant Roye puis Rosières en Santerre et Moreuil.

Nous avons acquis un terrain en 2012 sur Hangest en Santerre que nous avons goudronné et dernièrement que nous avons agrandi. Ce terrain permet en les formations 2 roues et les permis remorques.

Nos établissements sont tous labellisés par l'Etat et reconnus Qualiopi pour vous permettre d'obtenir certains financements et nous disposons d'une garantie financière.

Nous organisons des stages de rattrapage de points sur Roye



NOS FORMATIONS



PERMIS B* 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule \leq 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque $<$ 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

FORMATION REMORQUE ATTESTATION B(96) 18 ANS



- Remorque $>$ à 750 kg
- Somme des PTAC $>$ 3500 kg et \leq 4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



PERMIS BE 18 ANS

- Remorque $>$ à 750 kg
- Somme des PTAC $>$ 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



FORMATION PASSERELLE B(78) VERS B

- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78) depuis au moins 6 mois

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



AUTO ÉCOLE
Raphaël

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS **A1** 16 ANS

**MOTOCYCLETTES 125 CM³
AVEC OU SANS SIDE-CAR
OU TRICYCLES À MOTEUR**

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée $\leq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 11 \text{ kW}$
- Tricycles puissance $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **AM** 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **7 HEURES**

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS **AM** 14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **A2** 18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **A1 VERS A2**

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A1



FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A**

20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance $\geq 35 \text{ kW}$
- Tricycles puissance $\geq 15 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans



AUTO ECOLE
Raphaël

CHARGÉ(E)S DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Ange-Marie LEVERT
Coline LACOMBE
Omérine DUVETTE



DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE

Raphaël BIZOT

AVEC VOUS
VERS LA
REUSSITE

L'ÉQUIPE

NOS ENSEIGNANTS

Rémi THINEY
Formations dispensées
- AUTO
- cours de code
- Post-permis

Stevens LACOMBE
Formations dispensées
- AUTO
- cours de code
- Post-permis

Sébastien SOUPE
Formations dispensées
- AUTO
-MOTO/AM
- cours de code
- Post-permis

Raphaël BIZOT
Formations dispensées
- AUTO
- MOTO/AM
- REMORQUE
- Post-permis
- Cours de code
- Formateur d'enseignants



AUTO ÉCOLE
Raphaël

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



PERMIS MAXI
SCOOTER



PERMIS
3 ROUES

Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à **HANGEST EN SANTERRE**

Elle se situe à **15** km (soit **15** min de chacun de nos bureaux)

Le point de RDV se fait toujours à la piste

Engagé dans une démarche qualité, les **AUTO-ÉCOLES RAPHAËL** met à votre disposition un enseignant pour un groupe de **5** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal des AUTO-ECOLES RAPHAËL est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.





TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

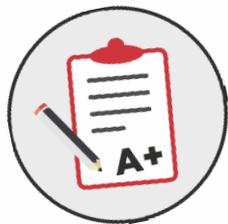
A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation.**

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS A2

L'examen pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 18 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.

Une épreuve en circulation de 35 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité

ISSUE DES ÉPREUVES

À l'issue des épreuves, l'examineur délivre un certificat d'examen du permis de conduire. Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national.



Source:

www.sécurité routiè re.gouv.fr



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS BE



Pour la catégorie BE, l'examen doit permettre de contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité.

L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

Après réussite au code, vous passez l'examen pratique comprend successivement:

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- et une épreuve en circulation (CIR).
- La durée totale est de 60 minutes.
- L'épreuve en circulation seule (en cas d'échec à l'épreuve CIR, le bénéfice de l'épreuve HC est conservé) est de 30 minutes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

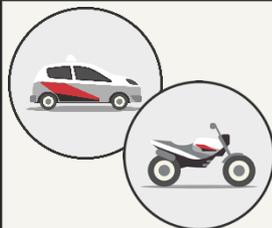
TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière
Évaluation en **situation réelle pendant laquelle** une grille d'évaluation est utilisée

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

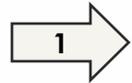


AUTO ÉCOLE
Raphaël

PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

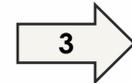
Nom :
Prénom :
Type de permis :



Evaluation de départ:
 Ordinateur
 Simulateur
 Sur route



Inscription

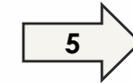


Formation théorique
- Cours de code
Heures min. à effectuer :
.....
- Tests
Heures min. à effectuer :
.....

Alternance de théorie et de pratique



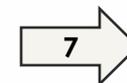
Examen Théorique



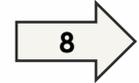
Formation pratique
Heures min. à effectuer :
.....
Leçons sur simulateur:
.....



Conduite accompagnée
 Conduite supervisée



Examen Blanc



Examen pratique

COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

L'arrêt et le stationnement
 Les croisements et les dépassements
 La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
 L'éco-conduite
 Les priorités
 Alcool et stupéfiants
 Défaut de port de la ceinture de sécurité
 Les règles de circulation

La signalisation
 Les comportements dans les tunnels
 La visibilité
 La prise de conscience des risques
 Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
 Vitesse
 Distracteurs
 Spécificité du groupe lourd
 Spécificité du 2 roues



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





AUTO ECOLE
Raphaël



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





AUTO ÉCOLE
Raphaël



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





AUTO ECOLE
Raphaël



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »





AUTO ECOLE
Raphaël

AUTO-ECOLE RAPHAËL

11 rue du Niger 80170 Rosières en Santerre



HORAIRES DES COURS DE CODE *

MATIN

APRÈS-MIDI

MAR.	18h00 – 19h00
VEN.	18h00 – 19h00



HORAIRES DES TESTS DE CODE

MATIN

APRÈS-MIDI

MAR.	10h00 – 12h00	17h00 – 19h00
MER.		16h00 – 19h00
JEU.		17h00 – 19h00
VEN.		16h00 – 19h00
SAM.	10h00 – 12h00	



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

LUN.	
MAR.	8h00 - 19h00
MER.	8h00 - 19h00
JEU.	8h00 - 19h00
VEN.	8h00 - 19h00
SAM.	8h00 - 17h00

*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



AUTO ECOLE
Raphaël

AUTO-ECOLE RAPHAËL
2 rue des minimes 80700 Roye



**HORAIRES DES
COURS DE CODE ***

MATIN

APRÈS-MIDI

MAR. 18h00 – 19h00
VEN. 18h00 – 19h00



**HORAIRES DES
TESTS DE CODE**

MATIN

APRÈS-MIDI

MAR. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
MER. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
JEU. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
VEN. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
SAM. 10h00 – 12h00



**HORAIRES DES
COURS DE CONDUITE**

LUN.
MAR. 8h00 - 19h00
MER. 8h00 - 19h00
JEU. 8h00 - 19h00
VEN. 8h00 - 19h00
SAM. 8h00 - 17h00

***Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**



AUTO ECOLE
Raphaël

AUTO-ECOLE RAPHAËL
17 rue Carnot 80110 Moreuil



**HORAIRES DES
COURS DE CODE ***

MATIN

APRÈS-MIDI

MAR. 18h00 – 19h00
VEN. 18h00 – 19h00



**HORAIRES DES
TESTS DE CODE**

MATIN

APRÈS-MIDI

MAR. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
MER. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
JEU. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
VEN. 10h00 – 12h00 15h00 – 19h00
SAM. 10h00 – 12h00



**HORAIRES DES
COURS DE CONDUITE**

LUN.
MAR. 8h00 - 19h00
MER. 8h00 - 19h00
JEU. 8h00 - 19h00
VEN. 8h00 - 19h00
SAM. 8h00 - 17h00

***Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**



AUTO ÉCOLE
Raphaël

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**

CONTACT

AUTO-ECOLE RAPHAËL

11 RUE DU NIGER
80170 ROSIERES EN SANTERRE
contact@auto-ecole-raphael.fr
0322784726

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille:

MARDI 10h00 - 12h00 / 17h00 - 19h00

JEUDI 17h00-19h00.

SAMEDI 10h00 – 12h00

MERCREDI 16h00 – 19h00

VENDREDI 16h00 – 19h00



AUTO ECOLE
Raphaël

N° D'AGRÉMENT : E1108008180

CONTACT

AUTO-ECOLE RAPHAEL

17 RUE CARNOT

80110 MOREUIL

contact@auto-ecole-raphael.fr

03.22.72.48.86

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille:

MARDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00

MERCREDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00

JEUDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00

VENDREDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00

SAMEDI de 10h00 à 12h00

N° D'AGRÉMENT : E15 080 000 90



AUTO ECOLE
Raphaël

CONTACT

CER RAPHAEL

2 RUE DES MINIMES
80700 ROYE

contact@auto-ecole-raphael.fr
03.22.87.04.78

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille:
MARDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00
MERCREDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00
JEUDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00
VENDREDI de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00
SAMEDI de 10h00 à 12h00

N° D'AGRÉMENT : E15 080 000 90

